

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JUILLET 2015**

Délibération
n° 2015.07.101.B

**Médiathèque
d'agglomération
L'Alpha - travaux de
construction - lot n°
11 "parquet" :
avenant n° 1**

LE 9 JUILLET DEUX MILLE QUINZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Château de Fléac – 4 rue du Château 16730 FLÉAC suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2015**

Secrétaire de séance : Isabelle FOSTAN

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANÉAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUILLET 2015

**DELIBERATION
N° 2015.07.101.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°
11 "PARQUET" : AVENANT N° 1**

Par délibération n°78 B du 23 juin 2011, modifiée par délibération n°113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission pour les marchés adaptés du 21 juin 2012 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n°11 « parquet » à la société EGTB SUTRE sise ZE Le Bois Chadutaud – 16290 ASNIERE SUR NOUERE pour un montant total de 54 799,50 € HT.

Suite à des problèmes d'altimétrie des seuils des portes de secours réalisés par la société COVERIS, le ragréage support du parquet bois doit être modifié (passage de 3 mm d'épaisseur à 3 cm). Cette modification entraîne la suppression du marché du ragréage prévu au marché initial pour un montant de 9 800,00 € HT. Le ragréage modifié sera pris en compte dans un marché de prestations dit similaire au sens du code des marchés publics (extension du marché initial).

L'avenant en moins-value est d'un montant de 9 800,00 € HT.

Le montant du marché est ramené de 54 799,50 € HT à 44 999,50 € HT soit une diminution de 17,88 % par rapport au montant initial du marché.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au lot n°11 « parquet » dont le titulaire est la société EGTB SUTRE sise Le Bois Chadutaud à ASNIERES SUR NOUERE (16290) pour la suppression d'une prestation d'un montant en moins-value de 9 800,00 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

21 juillet 2015

Affiché le :

21 juillet 2015